



Réunion du 10 décembre 2018

- Président : M. Francis VIDRY

### RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

### DIMANCHE 16 DECEMBRE

**Match D3 Poule D, stade de Caintin 2, à 14h30**

RIC OM contre ST JOSPEH ST MARTIN

Délégué à la charge de ST JOSEPH ST MARTIN : **Patrick GADEYNE**